



## INFO COVID du 13 septembre 2021

Dès le 13.09.2021, le certificat COVID est obligatoire dès 16 ans pour la pratique du tennis en halle.

Une exception est cependant faite pour les entraînements réguliers en groupes fixes.

**Merci de prendre connaissance du plan de protection de *swisstennis* (version 12.1)**

***Le certificat est seulement obligatoire en salle de tennis, pas sur les courts en extérieur. L'obligation de certificat ne s'applique pas aux personnes de moins de 16 ans.***

***Les personnes à partir de 16 ans qui jouent régulièrement au tennis dans un cercle constant de personnes ne doivent pas présenter de certificat. Par un « cercle constant », il faut entendre un groupe de personnes dont la composition ne change pas et qui est connu de l'organisateur. Au maximum 30 personnes peuvent se trouver ensemble dans la salle de tennis et le groupe ne peut pas se mélanger à d'autres personnes. En d'autres termes, les personnes sans certificat peuvent seulement jouer au tennis en salle à des heures fixes qui sont toujours les mêmes, et seulement à des heures où les occupants des autres courts y jouent également de manière régulière ou qu'il s'agit de groupes fixes qui s'y entraînent aussi toujours à la même heure.***

***Les enseignants de tennis et les collaborateurs ne sont pas tenus de présenter un certificat.***

***Le port du masque est obligatoire dans toutes les pièces intérieures (vestiaires, salle d'attente, etc.) sauf pour les enfants de moins de 12 ans.***

Afin de continuer la pratique du tennis à Cossonay dans les meilleures conditions, nous vous prions de respecter les règles dictées par notre Conseil Fédéral.

Nous comptons sur votre bon sens. Il en va du respect et de la bonne santé de chacun ainsi que celle de la halle de tennis.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Tecovisa, le 13 septembre 2021